

## GUIDE DES DÉPOSANTS

### Concrétiser la circularité en industrie : de la vision à la planification

Appel à projets visant à soutenir la réalisation d'études de faisabilité  
et la planification de projets innovants en économie circulaire



Dépôt de la demande détaillée : DATE 3 avril 2025

<b>PRÉAMBULE</b>	<b>3</b>
<b>OBJECTIFS DE L'APPEL À PROJETS</b>	<b>3</b>
<b>L'AIDE FINANCIERE</b>	<b>3</b>
<b>LES SECTEURS INDUSTRIELS ADMISSIBLES</b>	<b>3</b>
<b>LES ENTREPRISES ET ORGANISMES ADMISSIBLES</b>	<b>5</b>
<b>LES PROJETS ADMISSIBLES</b>	<b>5</b>
<b>LES DEPENSES ADMISSIBLES</b>	<b>6</b>
<b>DÉPENSES NON ADMISSIBLES</b>	<b>6</b>
<b>LES CRITERES DE SELECTION DES PROJETS</b>	<b>7</b>
<b>LE PROCESSUS D'ACHEMINEMENT DES PROJETS</b>	<b>7</b>
<b>CALENDRIER</b>	<b>8</b>
<b>PERSONNES RESSOURCES</b>	<b>8</b>

L'économie circulaire constitue un système de production, d'échanges et de consommation visant à optimiser l'utilisation des ressources à toutes les étapes du cycle de vie d'un bien ou d'un service, dans une logique de circulation en boucle des matières dans l'économie. Il s'agit d'une réponse aux problématiques causées par le modèle d'économie linéaire, c'est-à-dire « extraire, fabriquer, consommer et jeter ». L'économie circulaire tente de répondre à trois objectifs :

- Réduire, voire éliminer, l'extraction de ressources associées au processus de production et à la consommation ;
- Diminuer la quantité de matières résiduelles produites par les entreprises et les consommateurs (y compris les rejets thermiques, les rejets d'eau, les résidus industriels, les emballages, etc.) ;
- Favoriser une circulation en boucle des matières dans l'économie pour éviter le gaspillage de ressources.

Dans le cadre du *Programme de soutien aux innovations industrielles pour la transition vers une économie circulaire (SI<sup>2</sup>TEC)* déployé en novembre 2022, le CRIBIQ lance un nouvel appel à projets intitulé « **Concrétiser la circularité en industrie : de la vision à la planification** » en collaboration avec les Regroupements Sectoriels de Recherche Industrielle (RSRI) suivants : Consortium de recherche et innovations en transformation métallique (CRITM), Pôle de recherche et d'innovation en matériaux avancés du Québec (PRIMA QUÉBEC), Innovation en énergie électrique (InnovÉÉ) et Centre québécois de recherche et de développement de l'aluminium (CQRDA). Ce programme vise à soutenir la réalisation d'études de faisabilité à vocation industrielle et la planification de projets innovants en économie circulaire au bénéfice des différentes filières industrielles propres à chacun des regroupements sectoriels de recherche industrielle.

### 3. OBJECTIFS DE L'APPEL À PROJETS

- Identifier des initiatives novatrices en économie circulaire à l'échelle d'une filière industrielle, d'un secteur d'activité, d'un territoire ou d'une collectivité afin de favoriser des projets structurants au Québec ;
- Encourager la mise en place de partenariats et la collaboration entre les acteurs de l'industrie, les entreprises, les organisations publiques et privées, et les communautés locales afin de créer des synergies et d'optimiser l'atteinte de résultats concrets pendant la réalisation des projets ;
- Documenter une problématique et proposer des pistes de solution visant à favoriser le développement d'un projet en économie circulaire en identifiant notamment des éléments et activités préalables à déployer pour favoriser la valorisation d'extrants en intrants et créer une boucle de valeur positive à chaque utilisation ou réutilisation de la matière ou du produit.

### 4. AIDE FINANCIÈRE

L'aide financière accordée dans le cadre de cet appel à projets est une subvention pouvant atteindre 50% des dépenses admissibles sans dépasser un montant maximum de 75 000 \$ par étude.

Le taux maximal du cumul des aides gouvernementales pour un projet est de 70% des dépenses admissibles. L'aide supplémentaire ne peut pas provenir d'un autre programme du ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie (MEIE).

Ce programme est tributaire du financement accordé par le MEIE. Le financement des projets est dépendant des subventions octroyées par le ministère au CRIBIQ et il est accordé au mérite selon le classement des projets tel que déterminé par le Comité d'Analyse Technico-Économique (CATE) du CRIBIQ. □

### 5. SECTEURS INDUSTRIELS ADMISSIBLES

Les projets soumis doivent obligatoirement s'inscrire dans l'un des secteurs d'activité correspondant à chacun des RSRI mentionnés ci-après. Le CRIBIQ, CRITM, PRIMA Québec, InnovÉÉ et le CQRDA souhaitent recevoir des projets d'études de faisabilité susceptibles d'engendrer la réalisation de projets collaboratifs en économie circulaire. Pour vérifier l'admissibilité de votre projet, veuillez vous référer à l'un des RSRI suivants en fonction du secteur d'activité visé par le projet.

### **Consortium de recherche et innovations en bioprocédés industriels du Québec (CRIBIQ)**

<p><u>Bioproduits industriels</u>: développement, production ou transformation de bioproduits issus de la biomasse ou de micro-organismes à des fins industrielles.</p> <p><u>Environnement</u>: gestion durable des ressources (eau, air, sol), dépollution, traitement de l'eau et optimisation des procédés industriels pour réduire l'empreinte environnementale.</p> <p><u>Bioalimentaire</u>: toute la chaîne de production, transformation et distribution agroalimentaire.</p>	<p><u>Personne-ressource</u> :</p> <p>Claude Côté, directeur à l'innovation</p> <p><a href="mailto:claudio.cote@cribiq.qc.ca">claudio.cote@cribiq.qc.ca</a></p> <p>418-732-6567</p>
--	---

### **Consortium de recherche et innovations en transformation métallique (CRITM)**

<p><u>Procédés</u>: Nouveaux procédés, amélioration des procédés existants (extraction des métaux, productivité, qualité des produits), automatisation, industrie 4.0, impression 3D, etc. De la fusion à la mise en forme des produits (moulage, formage, assemblage, usinage, traitement de surface, etc.).</p> <p><u>Produits</u>: Nouveaux alliages, meilleure fabricabilité, allègement des structures, développement et amélioration de produits ou équipements, poudres métalliques, etc..</p> <p><u>Écologie</u>: Réduction des émissions polluantes ou de gaz à effet de serre (GES), valorisation des sous-produits des activités de transformation métallique, récupération de l'énergie et nouveaux procédés moins énergivores ou éco-responsables, économie circulaire, etc.</p> <p><u>Numérique</u>: Développement et adaptation de nouvelles technologies, amélioration des procédés de production, automatisation-robotisation, impression 3D, modélisation et traitement des données, intelligence artificielle (IA), quantique, etc.</p>	<p><u>Personne-ressource</u> :</p> <p>Olivier A. Sadoung Noubossié, chargé de programme</p> <p><a href="mailto:oa.sadoung@critm.ca">oa.sadoung@critm.ca</a></p> <p>418-914-1163 poste 207</p>
--	---

### **Centre québécois de recherche et de développement de l'aluminium (CQRDA)**

<p><u>Développement de l'équipement et de la technologie relatifs à l'aluminium</u>: conception, amélioration ou automatisation d'équipements pour la production, la transformation et la mise en forme de l'aluminium, allant de l'extraction à la fabrication de pièces ou de composants spécialisés. Optimisation des procédés de production pour accroître l'efficacité, réduire les coûts et améliorer les conditions de travail (ergonomie, sécurité, automatisation, robotisation) dans la chaîne de valeur de l'aluminium.</p>	<p><u>Personne-ressource</u> :</p> <p>Raphaëlle Prévost-Côté, coordonnatrice des programmes</p> <p><a href="mailto:raphaelle.cote@cqrda.ca">raphaelle.cote@cqrda.ca</a></p> <p>418-545-5520 poste 522</p>
--	---

### **Innovation en énergie électrique (InnovÉE)**

<p><u>Transport électrique</u>: innovations liées aux véhicules électriques et à l'électrification des transports.</p> <p><u>Transport intelligent</u>: intégration de technologies numériques (connectivité, automatisation, analyse de données, véhicules autonomes) pour optimiser la mobilité.</p> <p><u>Production, transport, distribution, stockage et utilisation optimisée de l'énergie électrique.</u></p>	<p><u>Personne-ressource</u> :</p> <p>Nabila El Khadir, gestionnaire à l'accompagnement et aux programmes d'innovation</p> <p><a href="mailto:nelkhadir@innovee.quebec">nelkhadir@innovee.quebec</a></p> <p>514-416-6777 poste 212</p>
--	--

## **Pôle de recherche et d'innovation en matériaux avancés du Québec (PRIMA-QUÉBEC)**

Développement de nouveaux matériaux : conception de matériaux innovants (composites, hybrides, polymères avancés, etc.) offrant de nouvelles propriétés ou fonctionnalités (résistance accrue, légèreté, durabilité, etc.).	Personne-ressource : Michel Lefèvre, directeur des programmes et des collaborations internationales <a href="mailto:michel.lefevre@prima.ca">michel.lefevre@prima.ca</a> 514-241-3322
---	--

## **6. ENTREPRISES ET ORGANISMES ADMISSIBLES**

### ***Les déposants ci-dessous sont admissibles :***

- Les entreprises privées à but lucratif ayant un établissement au Québec, y compris les coopératives dont les activités sont similaires à celles d'une entreprise ;
- Les sociétés mixtes du secteur municipal ;
- Les organismes à but non lucratif (OBNL) ayant un établissement au Québec et exerçant des activités de production et/ou de recherche et développement et/ou de commercialisation, y compris les coopératives dont les activités sont similaires, notamment :
  - Les associations et organisations sectorielles ;
  - Les associations d'entreprises privées ;
  - Les regroupements de coopératives.

### ***Ces déposants peuvent s'adjoindre les partenaires ci-dessous :***

- Firmes spécialisées en services professionnels ;
- Instituts de recherche publics du Québec (centres collégiaux de transfert technologique, universités et autres centres de recherche appliquée) ;
- Municipalités, villes et municipalités régionales de comté (MRC), y compris les organismes dont les activités sont similaires et les OBNL constitués en vertu de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19).

### ***Les clientèles ci-dessous sont non admissibles :***

- Les sociétés d'État ainsi que les sociétés contrôlées directement ou indirectement par un gouvernement (provincial ou fédéral) ou les entreprises détenues majoritairement par une société d'État ;
- Les Sociétés d'aide au développement des collectivités (SADC) ;
- Les entreprises inscrites au Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA) ;
- Les entreprises appartenant au secteur tertiaire, et dont l'activité principale est la prestation de services plutôt que la fabrication de biens ou le commerce ;
- Tout demandeur qui, au cours des deux (2) années précédant la demande d'aide financière, a fait défaut de respecter ses obligations après avoir été dûment mis en demeure par le MEIE en lien avec l'octroi d'une aide financière antérieure ;
- Toute entreprise sous la protection de la Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies ou de la Loi sur la faillite et l'insolvabilité.

## **7. PROJETS ADMISSIBLES**

### ***Les projets découlant des études de faisabilité doivent :***

- Bénéficier au développement de plusieurs entreprises d'un même secteur d'activité ou d'un secteur associé ;

- Favoriser les alliances, les partenariats ainsi que le maillage à l'échelle d'une filière, d'un secteur d'activité, d'un territoire ou d'une chaîne de valeur ;
- Favoriser le développement de l'économie circulaire, dont les objectifs sont :
  - Réduire, voire éliminer, la consommation de matières premières associées aux processus de production et de consommation ;
  - Réduire la quantité de matières résiduelles produites par les entreprises et les consommateurs ;
  - Valoriser une matière résiduelle et/ou identifier de nouvelles pistes de valorisation ;
  - Créer une activité économique viable et pérenne ;
  - Favoriser une circulation en boucle des matières dans les processus de production et de consommation par l'application de différentes stratégies (ex. : maintien des propriétés physiques, démantèlement, réingénierie, technologies de tri efficaces, logistique inversée, etc.) ou augmenter la productivité des matières par la mise en place de modèles d'affaires innovants.

***Les études peuvent prendre plusieurs formes, telles que :***

- Une étude sur le positionnement technologique, commercial ou concurrentiel d'un secteur lié à l'économie circulaire ;
- Une étude ou une analyse visant à solutionner une problématique, un enjeu ou un besoin commun à plusieurs entreprises d'un même secteur industriel ou de secteurs associés ;
- Une étude de faisabilité technico-économique ou une étude sur l'identification de technologie favorisant des synergies industrielles.

L'étude déposée peut être constituée par l'une ou plusieurs des formes mentionnées ci-dessus. De plus, elle peut contenir une section portant sur l'élaboration de stratégies de déploiement ou sur l'obtention de données stratégiques.

L'étude doit être ponctuelle et doit avoir une durée maximale de douze (12) mois, avec une date de début et de fin, ainsi que des livrables déterminés et décrits dans la demande.

Par la suite, l'étude proposée devrait mener à un projet d'innovation porteur en matière d'économie circulaire.

## **8. DÉPENSES ADMISSIBLES**

***Les dépenses ci-après détaillées sont admissibles :***

- Les honoraires professionnels ;
- Les salaires et avantages sociaux du ou des employé(es) affecté(es) à la réalisation du projet, soit la portion du salaire réel versé par l'employeur, correspondant au temps consacré au projet ;
- Les coûts directs d'utilisation de matériel et d'équipement, calculés selon la durée du projet et justifiant la pertinence du besoin ;
- Les frais de location d'équipement en lien direct avec le projet, calculés en fonction de la durée du projet et démontrant la pertinence du besoin ;
- Les frais d'utilisation d'outils informatiques, calculés selon l'utilisation dans le cadre du projet ;
- Les frais de déplacement et de séjour associés à la réalisation du projet ;
- Les frais liés au suivi administratif (frais de gestion) des RSRI, établis à 5 % des dépenses admissibles du projet.

## **9. DÉPENSES NON ADMISSIBLES**

***Les dépenses ci-dessous ne sont pas admissibles :***

- Les dépenses en immobilisations et en amortissements ;

- Les acquisitions et les investissements ;
- Les commandites ;
- Les frais juridiques ;
- Les frais de fonctionnement de l'entreprise ou de l'organisme ;
- Le remboursement des emprunts à venir, les pertes en capital ou un remplacement de capital, un paiement ou un montant déboursé à titre de capital ;
- Les taxes de vente.

## 10. LES CRITÈRES DE SÉLECTION DES PROJETS

*La sélection des projets découlant des études de faisabilité s'effectuera sur la base des critères ci-après :*

- La pertinence du projet au regard de l'économie circulaire (énoncé de la problématique et mise en place de solution) et de l'innovation (**critères éliminatoires**) ;
- Les gains environnementaux escomptés au Québec et, si possible, avec une portée hors Québec, comparés à la situation actuelle, et ce, sur l'ensemble du cycle de vie du produit ou service ;
- Le niveau de contribution du projet au renforcement d'une économie circulaire, c'est-à-dire sa capacité à répondre aux objectifs suivants :
  - Réduire, voire éliminer, la consommation de matières premières ;
  - Réduire la quantité de matières résiduelles produites par les entreprises et les consommateurs ;
  - Réduire la quantité de matières résiduelles produites par les entreprises et les consommateurs y compris les pertes de chaleur, les rejets d'eau, les résidus industriels, les emballages, etc. ;
  - Favoriser une circulation en boucle des matières dans le processus de production et de consommation ou augmenter la productivité des matières par la mise en place de modèles d'affaires innovants ;
  - Générer une activité économique viable et pérenne.
- La qualité du plan de travail et des livrables attendus ;
- La qualité du partenariat à l'échelle d'une filière, d'un secteur d'activité, d'un territoire ou d'une chaîne de valeur.

## 11. PROCESSUS D'ACHEMINEMENT DES PROJETS

1. **Dépôt** de la demande détaillée auprès du RSRI concerné
2. **Analyse et présentation** au comité d'analyse technico-économique
3. **Autorisation** par les instances décisionnelles du CRIBIQ
4. **Approbaton** du MEIE
5. **Signature** d'une entente de financement entre le RSRI concerné, le bénéficiaire et les partenaires
6. **Démarrage** du projet
7. **Suivi et analyse** des retombées

## 12. CALENDRIER

*Dépôt de la demande détaillée* : 3 avril 2025

## 13. PERSONNES-RESSOURCES

Pour valider l'admissibilité de votre étude ainsi qu'obtenir les formulaires requis au dépôt de la demande détaillée, contactez :

### **CRIBIQ**

Claude Côté  
directeur à l'innovation  
[claudio.cote@cribiq.qc.ca](mailto:claudio.cote@cribiq.qc.ca)  
418 914-1608 poste 215  
418 732-6567 (cellulaire)

### **CRITM**

Olivier A. Sadoung Noubossié,  
chargé de programme  
[oa.sadoung@critm.ca](mailto:oa.sadoung@critm.ca)  
418-914-1163 poste 207

### **CQRDA**

Raphaëlle Prévost-Côté  
coordonnatrice des programmes  
[raphaelle.cote@cqrda.ca](mailto:raphaelle.cote@cqrda.ca)  
418-545-5520 poste 522

### **INNOVÉÉ**

Nabila El Khadir  
gestionnaire à l'accompagnement et aux programmes d'innovation  
[nelkhadir@innovee.quebec](mailto:nelkhadir@innovee.quebec)  
514-416-6777 poste 212

### **PRIMA**

Michel Lefèvre  
directeur des programmes et des collaborations internationales  
[michel.lefevre@prima.ca](mailto:michel.lefevre@prima.ca)  
514-241-3322